

# Info-chantier

## Squares de Brenne et de Sologne



Travaux sur façade et loggias

N°2 - 16 mars 2018

Mesdames, Messieurs les locataires,

Les travaux de réfection de la façade Est de votre résidence située Square de Brenne débuteront à partir du **mardi 03 avril**.

Outre la dépose de l'ancienne Isolation Thermique par l'Exterieur (ITE), en vue de son remplacement, les travaux de la façade Est concernent également :

- ▶ La démolition des poutres en béton des loggias
- ▶ La dépose et le remplacement des gardes-corps
- ▶ La mise en peinture des loggias



**Pour faciliter le travail des entreprises intervenantes, merci de bien vouloir déposer les éventuelles antennes/paraboles et débarrasser vos loggias avant le 03 avril.**

Pour rappel, l'article 11 du règlement intérieur stipule que : « Il ne pourra également être installé aucune antenne extérieure sans autorisation écrite de l'organisme. Le locataire qui souhaitera installer une antenne devra en faire la demande par courrier recommandé à l'Office avec accusé de réception. La pose d'antenne n'est autorisée que sous certaines conditions ».

Par ailleurs, **l'accès aux loggias vous sera interdit pendant cette phase de travaux**, qui devrait durer environ 7 semaines. Les entreprises interviendront directement depuis l'extérieur, il ne sera donc pas nécessaire d'accéder à vos logements pour la réalisation de ces travaux.

Monsieur BRELIVET, en charge du dossier à Presqu'île Habitat, se tient à votre disposition pour tout complément d'information [02 33 87 84 06].

**Pour tous renseignements ou demandes d'informations, une boîte aux lettres est à votre disposition au 1 Square de Brenne afin de communiquer avec l'entreprise SOGEA Nord-Ouest, en charge de la réalisation des travaux.**